



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Voir dans le document/  
See herein  
NA  
Québec  
NA

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
TPSGC-PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Réfection havre - Ruisseau-Leblanc Harbour Major works-Ruisseau Leblanc	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F3731-200119/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F3731-200119	<b>Date</b> 2021-03-08
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCM-040-18103	
<b>File No. - N° de dossier</b> QCM-0-43229 (040)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2021-03-11</b> Heure Normale du l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Roy-Lippé, Maude	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcm040
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 906-6865 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## AVIS DE MODIFICATION 004

Titre : F3731-200119 – Réfection du havre – Ruisseau Leblanc

Inclus dans la présente modification :

1. Questions et réponses 20 à 38
  2. Changement du bordereau des prix unitaires – Partie B
- 

### QUESTIONS ET RÉPONSES :

**Question 20 :** À la page P2 des plans civils, il y a une zone de dragage proposé. Fait-elle partie des quantités de dragage prévues au bordereau ? (Article 3.1.1 et 3.2.1)

**Réponse 20 :** Considérer le gabarit au feuillet 9.

**Question 21 :** À la page 25 des plans civils, il est indiqué qu'il faut installer un contreplaqué marin sur toute la surface arrière des encaissements. Quelle est son épaisseur ?

**Réponse 21 :** 20mm

**Question 22 :** La pierre de lest dans les encaissements est-elle fabriquée à même les matériaux de démolition ?

**Réponse 22 :** Oui

**Question 23 :** Les sections de démolition et de reconstruction ne montrent aucune spécification sur les pentes à effectuer. Est-ce que c'est possible de fournir des spécifications?

**Réponse 23 :** Les pentes de démolition sont parallèles aux pentes de talus projetés. Voir les coupes projetée pour l'indication, les pentes sont indiquées

**Question 24 :** Comment devons-nous prévoir les transitions entre 2 sections étant donné qu'aucune n'est identique

**Réponse 24 :** Se référer à la vue en plan pour les changements de géométrie. Noter que le poste organisation de chantier inclut de l'arpentage en continu fait par l'entrepreneur pour l'implantation.

**Question 25 :** Nous devons prévoir l'excavation et les remblais des coupes de reconstruction selon la limite de démolition sans aucune autre spécification (Épaisseur, pente requise, etc.)

**Réponse 25 :** Toutes les coupes réfèrent aux élévations. Les fichiers seront fournis à l'entrepreneur pour l'exécution. L'implantation par l'arpenteur de l'entrepreneur pourra être basée sur cette information

**Question 26 :** À la page 25 des plans civils, est-ce que les zones de dragage montrées incluent les pentes d'excavation?

**Réponse 26 :** Voir le feuillet 9 et les coupes applicable pour les pentes.

**Question 27 :** La section 4+007 est manquante pour la démolition, serait-ce possible de la fournir?

**Réponse 27 :** Le but de la section 4+007 est de monter la passerelle et l'escalier. Se référer aux sections adjacentes pour la démolition.

**Question 28 :** Le gabarit montré au plan 02 et 09 semble être différent. Pouvez-vous indiquer si cette zone doit être incluse dans l'item dragage.

**Réponse 28 :** Se référer au gabarit du feuillet 9

**Question 29 :** Section 4+000 à 5+041 on peut voir un palier d'excavation à l'élévation -1.0 après la mention dragage à -1.5m . Est-ce que cette section d'excavation en dessous du fond marin est incluse dans le dragage ?

**Réponse 29 :** Le dragage est bien à -1,0 m dans ces zones. Une provision pour le tassement est prévue.

**Question 30 :** Sur les sections 7+000 se peut-il que la mention extérieure et intérieure est inversée?

**Réponse 30 :** Oui. Les coupes regardent vers la rive.

**Question 31 :** Est-ce que des analyses ont été effectuées sur le béton ainsi que les matériaux à l'intérieur du quai existant?

**Réponse 31 :** Les analyses pour le remblai ont été faites. Pas pour le béton. Noter qu'il n'est pas prévu de disposer du béton et de la pierre.

**Question 32 :** Au niveau de la disposition d'algue, est-ce que tous les algues visibles sont à enlever on bien seulement ceux se trouve dans le périmètre des travaux et de la zone de dragage ?

**Réponse 32 :** Seulement celles dans la zone des travaux et de dragage.

**Question 33 :** L'excavation à effectuer au fond marin pour la mise en place de l'enrochement (qui varie entre 600 et 1000 mm) est payable à quel article ?

**Réponse 33 :** Se référer à la note dans les feuillets de sections projetées. Du tassement est prévu.

**Question 34 :** À la page P25 des plans civils, sur le détail garde-roues il est indiqué dalle de béton 200mm. Est-ce que ce détail fait partie du projet ? Si c'est le cas quelle est la dimension et spécification.

**Réponse 34 :** Il s'agit d'une erreur. Un pavé de bois est prévu sur le quai.

**Question 35 :** Selon le poste 4 du bordereau, il est indiqué au devis que les quantités sont à 25% de bois contaminé et 75% du bois non contaminé. Cependant, les quantités au bordereau sont de 225 tonnes de bois contaminé et de 75 tonnes de bois non contaminé. Pouvez-vous éclaircir ces quantités ?

**Réponse 35 :** Le bordereau est erroné. Un nouveau sera émis.

**Question 36 :** Les critères pour la pierre font références aux travaux de la Baie de Chevalier. Est-ce possible d'avoir les critères pour la réfection du Havre du Ruisseau Leblanc? (Section 35 31 24, pages 9 à 11)

**Réponse 36 :** Les critères indiqués sont bien pour Ruisseau Leblanc. C'est l'en-tête qui est erronée.

**Question 37 :** Considérant les espaces très limités au chantier le client a-t-il des ententes avec les propriétaires qui entourent le projet ?

**Réponse 37 :** Voir question 8

**Question 38 :** Considérant que le contrat soit donné au plus bas soumissionnaire 30 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, le début des travaux sera aux alentours du 12 avril 2021. Il est cependant spécifié que le dragage doit être fait durant la période qui se situe entre le 8 juillet et le 30 avril. Cette restriction nous amène donc à débiter les travaux de dragage au plus tôt 13 semaines après le début des travaux. Si nous y allons avec la méthode de dragage terrestre, cette période de restriction limite donc également la période de construction du nouveau brise-lames car nous devons garder cet accès via la structure du brise-lames pour effectuer ces travaux de dragage. Afin de statuer sur notre méthode de dragage, est-ce que vous pouvez nous confirmer la date du début des travaux visée par le MPO ?

**Réponse 38 :** L'excavation sous les enrochements sera permise entre le 30 avril et le 8 juillet. Le dragage à l'extérieur des ouvrages projetés dans les limites du gabarit devra être effectué dans la période de faible risque. Toutes les mesures mentionnées dans le devis devront être suivies.

---

## CHANGEMENT DU BODEREAU DES PRIX UNITAIRE – PARTIE B

Partie B - Bordereau des prix unitaires (référence à la section 01 29 00 – Paiement)

Poste	Descriptions	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire \$	TOTAL \$
<b>2</b>	<b>Assise des encaissements de bois</b>				
2.1	Pierre 0 – 150 mm	t	56	\$	\$
<b>3</b>	<b>Dragage</b>				
3.1	Dragage de matériaux de classe 2				
3.1.1	Dragage	m3	7250	\$	\$
3.2	Transport et disposition de matériaux dragués				
3.2.1	Transport et disposition de matériaux dragués	t	14500	\$	\$
<b>4</b>	<b>Transport et disposition du bois et matériaux en surplus</b>				
4.1	Transport et disposition du bois contaminé	t	75	\$	\$
4.2	Transport et disposition du bois non contaminé	t	225	\$	\$
4.3	Transport et disposition de la terre végétale	t	600	\$	\$
<b>5</b>	<b>Matériaux récupérés</b>				
5.1	Pierre et morceaux de béton de la dalle récupérés comme tout venant	m3	3200	\$	\$
5.2	Pierre et morceaux de béton de murs récupérés comme pierre filtre	m3	1300	\$	\$
5.3	Pierre de calibre 1 à 3 tonnes récupérée	m3	400	\$	\$
5.4	Pierre de calibre 2 à 4 tonnes récupérée	m3	325	\$	\$
5.5	Pierre de calibre 3 à 5 tonnes récupérée	m3	475	\$	\$
<b>6</b>	<b>Nouvelle pierre et matériaux granulaires</b>				
6.1	Pierre de calibre 5 à 7 tonnes	t	2700	\$	\$
6.2	Pierre de calibre 3 à 5 tonnes	t	9650	\$	\$
6.3	Pierre de calibre 1 à 3 tonnes	t	4250	\$	\$
6.4	Pierre de calibre 200kg à 400kg	t	7250	\$	\$

6.5	Pierre de 100 à 200	t	900	\$	\$
6.6	Pierre de 0 à 150	t	275	\$	\$
6.7	Pierre mg 112 pierreux	t	250	\$	\$
6.8	Pierre mg 56	t	75	\$	\$
6.9	Pierre mg 20	t	300	\$	\$
<b>PARTIE – B Bordereau des prix unitaires</b>					\$
<b>TOTAL \$ (excluant les taxes applicables)</b>					\$

---

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.